

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 27 septembre 2013

L'an deux mille treize et le vingt sept septembre à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de MEAILLES, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de Madame PONS BERTAINA Viviane, Maire.

Etaient présents : tous les conseillers en exercice.

Monsieur EYFFRED Guy a été élu secrétaire.

ORDRE DU JOUR :

1/ avenant de transfert – SAUNIER

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un marché a été passé avec la société SAUNIER et Associés pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux d'assainissement et eau potable.

Madame le Maire précise que le Tribunal de Nanterre a décidé, par jugement en date du 30 juillet 2013, d'ordonner la cession à la société SAUNIER Infra des actifs de la société SAUNIER et Associés rattachés à l'agence de Gap.

Madame le Maire indique par ailleurs que la société SAUNIER Infra l'a informée que l'agence de Gap conservera ses moyens humains et matériels et sera parfaitement à même de poursuivre le contrat passé avec la Commune de Méailles.

En conséquence, Madame le Maire propose qu'un avenant de transfert soit signé avec la société SAUNIER Infra pour assurer dans les meilleures conditions la réalisation du marché en cours.

Les conditions du marché initial restent inchangées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de passer un avenant avec la société SAUNIER Infra pour le transfert du marché signé avec la société SAUNIER et Associés,
- d'autoriser Madame le Maire à signer cet avenant et toutes les pièces qui permettront le bon déroulement de ce marché.

Approuvé à l'unanimité.

2/ mise à jour des adhésions et retraits des membres du Syndicat AGEDI

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal des documents en sa possession portant sur les conditions d'adhésion au Syndicat Intercommunal A.GE.D.I pour l'informatisation des collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal dénommé « Agence de Gestion et Développement Informatique » (A.GE.D.I.)

Vu l'Arrêté Préfectoral n° DFEAD-3B-98 n°3 du 22 janvier 1998 de Monsieur le Préfet de Seine et Marne autorisant la création du Syndicat Mixte A.GE.D.I.

Vu l'arrêté Préfectoral n° DRCL-BCCCL-2011 n°45 du 16 juin 2011 de Monsieur le Préfet de Seine et Marne portant transformation du syndicat en syndicat mixte fermé,

Vu le règlement intérieur transmis en Préfecture le 01/05/2013

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que les communes et groupements de communes intéressés puissent adhérer ou se retirer du syndicat A.GE.D.I.

APRES AVOIR DELIBERE, sur proposition du Comité Syndical du 29 Août 2013, du syndicat intercommunal A.GE.D.I

DECIDE,

Article 1 : D'approuver la mise à jour des adhésions et des retraits tels que joints en annexe de la présente.

Article 2 : De demander à Mr le Préfet de Seine et Marne d'entériner cette décision et de mettre à jour la liste des collectivités membres de l'A.GE.D.I avant le renouvellement des assemblées de mars 2014.

Article 3 : Madame le Maire est chargée de mettre en œuvre la présente.

Approuvé à l'unanimité.

3/ DM virement de crédits M14 – budget de la Commune

Mme PONS BERTAINA, Maire, expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2013 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Investissement		Recettes	Dépenses
164-00	Emprunts auprès des établissements	0.00	3 016.03
1687-00	Emprunts département	0.00	609.99
231-000	Immob en cours	0.00	-3 626.02
TOTAL INVESTISSEMENT		0.00	0.00
TOTAL		0.00	0.00

Mme PONS BERTAINA Maire invite Le Conseil Municipal à voter ces crédits.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus
Approuvé à l'unanimité.

4/ DM virement de crédits M49 – budget annexe eau/assainissement

Mme Viviane PONS BERTAINA expose à l'assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2013, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
628 / 011	Divers	0.00	-0.02
701249 / 014	Reversement aux agences de l'eau -	0.00	0.17
706129 / 014	Reversement aux agences de l'eau -	0.00	-0.15
TOTAL FONCTIONNEMENT		0.00	0.00
TOTAL		0.00	0.00

Mme PONS BERTAINA Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.
Approuvé à l'unanimité.

5/ marché agrandissement du cimetière – choix de l'entreprise

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de l'affaire citée en objet, une consultation a été lancée selon la procédure adaptée définie à l'article 28 du code des marchés publics.

Après présentation du procès-verbal d'ouverture des plis établi par le groupe de travail, Madame le Maire propose de retenir l'entreprise suivante : SARL MASSE de Méailles pour un montant H.T. de 76 200 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

autorise Madame le Maire à signer le marché :

- avec l'entreprise SARL MASSE 04240 Méailles
pour un montant HT de 76 200 €.

Approuvé à l'unanimité.

6/ programme de travaux 2014

Prévisions de travaux :

- réhabilitation voie communale la Ferrage
- aménagement du chemin du Passou
- changement du véhicule communal
- aménagement de l'enceinte du futur cimetière

7/ éolien

Avant de donner une suite à la proposition de l'ONF (marché pour l'appel à projet) une réunion est prévue au Conseil Général à Digne le 2 décembre 2013.

8/ augmentation du temps de travail de l'emploi d'adjoint technique

Madame le Maire, informe l'assemblée que compte tenu de la surcharge supplémentaire de travail que représente l'entretien de la nouvelle station d'épuration il conviendrait de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi d'adjoint technique.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter la durée hebdomadaire de travail de l'emploi d'adjoint technique créé initialement sur la base de 20 heures hebdomadaires et de la porter à temps complet soit 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} décembre 2013.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de demander l'avis du Comité Technique Paritaire,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Approuvé à l'unanimité.

9/ subvention à l'association CRESPE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser une subvention de 300 € (trois cents euros) à l'association CRESPE de Vence.

Approuvé à l'unanimité.

10/ questions diverses

- conférence sur la grotte des Chamois le samedi 19 octobre 2013 à 17h salle polyvalente.
- fête de fin d'année : fête de Noël organisée par la Mairie le samedi 21 décembre 2013.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h30.
